



UNE
ENCLAVE DU LYONNAIS
Dans le Vivarais.

Les BOUTIÈRES et le Pays des BEDOS ⁽¹⁾

I

DUNE partie du haut Vivarais, dont il est d'ailleurs fort difficile de préciser l'étendue, dépendait du Lyonnais (*pagus Lugdunensis*). Le fait résulte de trois passages du Cartulaire de Saint Chaffre et d'une charte de Charles, roi de Provence.

En mars 961, Geilin, très noble et puissant homme, de concert avec sa femme Raimodi, donne au monastère de Saint-Chaffre l'église de Saint-Sauveur, située à Macheville (Lamastre), *in pago quondam Lugdunensi, quod nunc est in episcopatu Valentiniensi*. Ce Geilin est le plus ancien des comtes de Valentinois et la tige de la première maison de ce nom. D'autres documents nous le montrent faisant, en

(1) Nous empruntons l'article qu'on va lire à un ouvrage actuellement sous presse, que l'auteur va publier sous ce titre : *Voyages autour de Crussol*.

940, des donations de biens situés à la Mure, Cornas et Soion.

On peut induire de la façon dont ce paragraphe est rédigé, comme l'a fait observer le président Chalamel, que Lamastre, tout en étant dans l'épiscopat de Valence et sous la dépendance des comtes de Valentinois, faisait néanmoins partie du Vivarais.

Ailleurs, on trouve la donation de deux manses situés *in pago Lugdunensi, in vicaria Soionense, in villa quæ dicitur Carabaciago.*

Un troisième paragraphe du même Cartulaire mentionne la villa *Toulau sive Valletta* (Toulaud) comme étant *in pago Lugdunensi.*

Après Macheville, Soion et Toulaud, voici la ville de Tournon qui, dans une charte de Charles, roi de Provence, fils de l'empereur Lothaire, se trouve aussi faire partie du *pagus lugdunensis*. Il est vrai qu'une vingtaine d'années après, un autre document nous montre Tournon dans le *pagus viennensis*.

Il est donc certain qu'à une période antérieure au X^e siècle, le territoire vivarois, situé entre l'Erieux et le Doux, a dépendu en tout ou en partie du Lyonnais.

La charte du roi de Provence nous apprend que Lothaire, son père, avait fait rendre à l'Eglise de Lyon Tournon et son château dont s'étaient emparés des usurpateurs. Le roi, sur la demande de l'archevêque Remi, premier chapelain du palais, confirme cet acte en 862.

Par une autre charte, émise vers 869, Lothaire II, frère de Charles, ajoute son autorité à cette double restitution.(2)

(2) Ces deux chartes sont reproduites aux *Pièces justificatives* du premier volume de *l'Histoire du Vivarais*, de M. le chanoine Rouchier.

Comment l'Eglise de Lyon se trouvait-elle maîtresse d'une partie du Vivarais ? Les documents précis manquent à cet égard. Mais le fait, comme on le voit, repose sur des bases sérieuses. Il est certain que l'Eglise de Lyon devait avoir grand'peine à défendre cette possession éloignée contre la cupidité et les ambitions des princes voisins. C'est pour cela sans doute que, selon la supposition très vraisemblable de M. Rouchier (3), elle prit le parti de les opposer les uns aux autres et de choisir pour alliés les plus puissants d'entre eux, en inféodant Tournon à un vaillant baron du pays, descendant ou non de Saint-Just ; Annonay et Bourg-Argental, aux Dauphins du Viennois, et probablement aussi une partie de ce qu'on appelait la viguerie de Soion, au comte de Valentinois.

Les mêmes raisons amenèrent la cession, faite par les archevêques de Lyon aux comtes de Forez, de quelques fiefs vivarois, tels que Retourtour, Deyras, Pailharès et Colombier-le-Jeune. L'enclave de Pailharès ou chatellenie de Rochebloine et celle de Colombier-le-Jeune s'étendaient sur les territoires des communes actuelles de Pailharès et Nozières, de Saint-Félicien et Colombier-le-Jeune, formant deux îlots foréziens en terre vivaroise, qu'on trouve marqués par un pointillé spécial dans la carte de l'ancien diocèse de Viviers et même dans celle de Cassini. A Pailharès, les traditions locales montrent encore le quartier du Forez et le quartier du Vivarais.

Un fait beaucoup plus récent, mais qui ne paraît pas sans rapport avec l'ancienne domination lyonnaise en Vivarais, est mentionné par le P. Ménéstrier (4) : c'est un acte

(3) *Histoire du Vivarais*, t. I, p. 428.

(4) Ménéstrier. *Histoire civile et consulaire de Lyon*. Preuves, p. 87 et 88.

du 9 août 1313 par lequel des commissaires royaux, pour former la sénéchaussée de Lyon, détachent de la sénéchaussée de Beaucaire la Cité et le diocèse du Puy, le bailliage du Velay et *totam boteriam Bosseu*, c'est-à-dire, toute la boutière de Boucieu-le-Roi. Nous aurons à parler un peu plus loin de ce qu'on appelait en Vivarais le *pays des Boutières*, et l'on verra que Boucieu précisément n'en faisait pas partie.

La complication des droits seigneuriaux et l'enchevêtrement des juridictions au moyen âge dépassent l'imagination, au regard de l'unité politique et administrative qui caractérise les temps modernes. C'est ainsi que les archevêques de Vienne possédaient en toute justice les terres de Satillieu, d'Ardoix, de Félines et divers domaines aux territoires d'Annonay, de Quintenas, de Boulieu, etc.

Les comtes d'Albon (futurs Dauphins de Viennois) avaient la pleine souveraineté dans *leur ville de Champagne*, le château de Thorrenc, la terre d'Eclassan, d'Hayras, de Revirand.

Des comtes de Vienne-Bourgogne relevaient les seigneuries de Serrières, Peyraud et plusieurs autres fiefs et arrière-fiefs.

Enfin, les archevêques de Lyon, au titre que nous avons indiqué plus haut, revendiquaient pour leur Eglise la suzeraineté des deux châteaux et seigneuries d'Annonay et d'Argental (5).

La division ecclésiastique au moyen âge procède directement de l'extension qu'avaient prise en Vivarais les Cités de Vienne et de Valence.

(5) *Histoire du Vivarais*, t. I, 426.

Il y avait trois archiprêtres (Annonay, Quintenas et Saint-Félicien) dépendant de la métropole de Vienne, et un archiprêtre (Saint-Sylvestre) dépendant de l'évêché de Valence, tandis que le diocèse (ancienne Cité) de Viviers comprenait les trois archiprêtres de Viviers, de Sampzon et des Boutières. Ce dernier, d'une étendue considérable, allait de Privas jusqu'à Saint-Agrève.

II

Cet aperçu des anciennes divisions politiques, administratives et ecclésiastiques du Vivarais serait incomplet, si nous ne le faisons suivre des divisions d'un autre genre, établies dans notre pays par le langage populaire, et qui sont peut-être les restes précieux de traditions historiques, dont il nous reste à deviner le secret.

Dans le bas Vivarais, la grande division est celle des *Royols* et des *Padgels*, les premiers habitant le pays bas, aussi bien ceux du Rivage que ceux de la zone des châtaigniers, et les seconds confinés sur les hauts plateaux. Il est certain que ces deux catégories de Vivarois diffèrent entre elles autant par le moral que par le physique, en sorte qu'on pourrait y voir les produits respectifs de deux races distinctes, s'il n'était pas encore plus raisonnable de supposer qu'elles ont une tige unique, dont le rameau montagnard a maintenu sa vigueur et sa physionomie primitives, tandis que le rameau de la plaine s'est notablement modifié sous l'influence des éléments étrangers de tout genre, commerciaux ou conquérants, dont il a subi les pénétrations successives.

A notre avis, le mot de *padgel* équivaut à autochtone et veut dire l'homme qui est essentiellement du pays (*pagus*), qui a plus ou moins conservé son indépendance dans les hautes contrées qu'il habite, tandis qu'on aurait donné, par opposition, le nom de *royol* aux populations d'en bas successivement soumises aux rois visigoths, aux rois de Provence ou de Bourgogne, et enfin aux rois de France.

Dans le haut Vivarais, la division établie par le langage populaire n'est pas tout à fait la même. Une lettre du curé de Saint-Martial à dom Bourotte, en 1762, contient à ce propos de très curieuses données qu'il est intéressant de connaître. Voici donc toute la partie de cette lettre qui se rapporte à notre sujet :

« La Boutière (*Botariae vel Botriae*) est un petit pays qui a environ douze lieues de longueur, enclavé dans le Vivarez entre le pays des *Badots* et ceux du bas Vivarez et du Coiron au voisinage de Privas. Il est borné, ce pays, dans sa longueur, savoir : à l'orient, par le Rhône ; au couchant, par les montagnes du Vivarez et du Velay qu'on nomme Mezenc. Dans sa largeur, on borne ce même pays : au midi, par le chemin du Forez à Montélimar et par la chaîne de montagne septentrionale d'Aps, vis-à-vis le monticule ou camp de César, jusqu'au Rhône qui sépare le Teil de Viviers, et au nord par la rapide rivière d'Erieux, selon quelques-uns, quoique plus probablement ses bornes s'étendent le long de la colline, eaux versantes, qui descend depuis Devesset, Saint-Agrève, Grauson, le Serre Montreynaud, jusqu'au Rhône, puisque la figure du terroir semble devoir nous inviter à adopter cet espace de terre qui se trouve placé entre cette chaîne de montagnes et Erieux, au-delà de laquelle rivière s'étendent le diocèse de Viviers

et les quatre mandements des basses Boutières dans celui de Valence.

« Les Boutières sont divisées en deux parties, haute et basse.

« La haute comprend toute l'officialité de Saint-Agrève où sont le Cheylard et Saint-Agrève. Elle limite avec le Velay et la susdite route ancienne, le mont Seraudon, le pont Chervil dans la paroisse de Chalançon limitrophe de Saint-Julien-la-Brousse, le mont Reynaud ou Grauson, et la montagne du Pouzat du diocèse de Valence.

« La basse Boutière contient cet espace de terre qui est entre le Rhône, le diocèse de Valence ou pays des Bedots, voisins des peuples de la Vocance dans le haut Vivarez, et les montagnes du pays des Roïaux, le Coiron et le bas Vivarez. On y appelle les quatre mandements des Boutières les quatre juridictions de Saint-Pierre-ville, Doüan ou Dohan (Don), Montagu près Saint-Sauveur, et la Voulte qui appartiennent au prince de Soubise.

« La figure de la Boutière est à peu près semblable à celle d'une botte. Ce pays est, en général, montueux, sablonneux et assez propre pour les plantations d'arbres fruitiers et autres... Les habitants (*Botari vel Botrii*) y sont propres pour les affaires, les arts et le commerce, mais dissimulés. Le Vivarais (ou *Helvia*) fait partie du Languedoc comme la Boutière, le pays des Bedots et des Vocançais, fait partie du Vivarais avec les Cévennes. Les peuples de la Vocance sont voisins du Basset où est Bas-en-Basset son chef-lieu (aujourd'hui canton de la Haute-Loire).

« ... Le petit canton du Coiron est placé dans le bas Vivarais, au-dessous de la basse Boutière, qui est à son septentrion, d'où il s'élève comme sur une roche isolée et contient sept à huit paroisses où est Berzème. Le Coiron

est aussi au levant des *Vaisseaux* qui est au pays des *Reynar...* (nom illisible).

« Le pays des Bedots est au nord des Boutières, depuis les paroisses de Devesset et Saint-Agrève, jusques au Rhône, où est Lamastre avec le petit bourg de Désagnes, la ville d'Annonai et autres. Celui-ci a, à son septentrion, la vallée de la Vocance, depuis Saint-Bonnet-le-Froid jusques au Rhône où est Ville-la-Vocance, etc. Le pays des Bedots, *regio Beduesiorum*, était anciennement de la Gaule lyonnaise, comme aussi la Vocance et le Basset.

« Le pays des Royaux est au midi des Boutières. On y voit Montpezat, Burzet, Vals et autres lieux dans le bas Vivarez jusques aux Cévennes propres... »

On voit par là que, dans l'esprit des populations, le Vivarais était encore divisé, au siècle dernier, en trois parties distinctes :

Le pays des Royols ou Royaux, c'est-à-dire le bas Vivarais ;

Les Boutières qui allaient, suivant une ligne oblique au Rhône, de Privas à Saint-Agrève ;

Enfin, le pays des Bedots, « qui avait fait partie de la Gaule lyonnaise », et comprenait les régions valentinoise et viennoise de la rive droite du Rhône.

A propos des Boutières, l'acte cité par le P. Ménestrier fait supposer que le mot de *boteria* était autrefois employé, non pour désigner uniquement la région de ce nom en Vivarais, puisque le pays de Boucieu se trouve précisément en dehors, mais probablement toute région montagneuse du même genre en Vivarais. Ceci nous paraît venir à l'appui de l'avis que nous avons émis, dans notre opuscule

des *Muletiers*, que *botaria* ou *boteira* signifiait surtout le chemin des *boutes* (des outres).

Il y avait, dans cette partie du Vivarais, deux voies principales pratiquées par les muletiers, correspondant aux deux grandes vallées, celles de l'Erieux et du Doux. Chacune de ces voies aurait donné son nom au pays, et c'est pour cela sans doute que nous trouvons dans un document lyonnais du XIV^e siècle, un dernier écho de la *boteria* de Boucieu, c'est-à-dire du chemin muletier de la vallée du Doux, tandis que la *boteria* de l'Erieux a seule persisté dans le langage local pour désigner la contrée qu'elle traversait.

*
* *

Cherchons maintenant d'où vient ce nom de *Bedots* ou *Bedos*, que bon nombre de nos compatriotes, sans doute, entendent ici pour la première fois. Nous ignorons si la *regio Biduesiorum* se trouve mentionnée autre part que dans la lettre du curé de Saint-Martial. Mais il y a là un problème de géographie et d'histoire vivaroises qu'il serait fort intéressant de résoudre et sur lequel nous appelons l'attention des archéologues de l'Ardèche et de la Drôme.

Il est certain que l'expression de *Bedos* est encore usitée sur nos bords du Rhône. Dans la région de Serrières et Tournon, il n'est pas rare d'entendre les invectives : *Hue dromadaire ! Hue Bedos !* qu'on se renvoie entre gens de la Drôme et de l'Ardèche. Du côté de Valence et de Romans, une nourrice ou servante vivaroise est désignée comme venant du *pays des Bedos*. A Montélimar, ce mot revient

dans un dicton local qui vise la lourdeur des montagnards vivarois : *Bedos, lourdaut, qué passant lou Rôsé a lissa toumba soun esclo !* (Bedos, lourdaud, qui, en passant le Rhône, a laissé tomber son sabot.) D'autres disent : *Gavoï lourdaut...* ce qui, d'après M. le baron de Coston, pourrait s'appliquer aux gens du Gévaudan qui dansaient la gavotte. Notre érudit confrère fait observer, à ce propos, que les Espagnols des villes appellent *gavaschos* les montagnards qui viennent passer l'hiver chez eux pour gagner leur vie, comme les Savoyards à Paris.

Questionné par nous au sujet de ce mot *Bedos*, M. le baron de Coston nous répondait en 1887 :

» Il est vrai que sur toute la côte du Rhône, dans le département de la Drôme, on appelle les habitants du Vivarais *bedots* ou *bedocs*. Cette dernière forme paraît être la vraie, car on désigne les femmes sous le nom de *Bedoces* et non pas *Bedotes*. Les Bedocs traitent les gens de la Drôme d'*Impériaux* ou d'*Autrichiens*, à cause de l'ancienne suprématie des Empereurs d'Allemagne. — D'après Ducange, en 1352, *Bedoccus* à Nîmes voulait dire étranger. *Bedocius* est un nom d'homme commun dans le Gard, l'Ardèche et l'Hérault dans les XII, XIII^e et XIV^e siècles. On le trouve à Montélimar et à Valence dans le XIV^e siècle. Aurait-on donné au pays un des noms communs à un grand nombre de ses habitants, ou bien *bedoc* est-il une altération de *bec d'oc*, analogue à *langue d'oc* et *langue d'oïl*, bec étant synonyme de langue et ayant aussi la signification : extrémité du Languedoc ? Mais cela n'explique pas comment à Nîmes *bedoccus* voulait dire étranger. Il faut se résigner à ignorer beaucoup de choses. »

Il est parfaitement exact que le féminin de Bedos, dans la Drôme, est *bedosse*. Ainsi, une personne de Romans nous disait encore dernièrement que sa mère était une *bedosse*, de Sarras.

Un point essentiel à noter, c'est que le mot de *bedos*, comme synonyme de Vivarais, est inconnu dans le bas Vivarais. La lettre du curé de Saint-Martial circonscrit nettement, d'autre part, le pays des Bedos à la partie du Vivarais rattachée autrefois à la rive gauche du Rhône par des liens de juridictions ecclésiastique, politique ou judiciaire. Or, si l'on songe qu'on appelait au xv^e siècle *bedels* et *bedaux*, non-seulement les bedeaux d'église, mais les officiers judiciaires de second et de troisième ordre, chargés de faire exécuter les sentences, ainsi que les collecteurs d'impôts, il n'y a rien de déraisonnable à supposer que le Vivarais, peuplé, en sa qualité de pays montagneux et pauvre, de gens moins exigeants et plus disciplinables que les riches plaines du Dauphiné, ait pu être alors, comme la Corse aujourd'hui, une pépinière de petits fonctionnaires de ce genre, d'où le nom générique qui serait resté à ses habitants dans la partie limitrophe du Dauphiné.

Plusieurs chartes du commencement du xiv^e siècle mentionnent les *bidaudi* comme des soldats irréguliers de ce temps, que Ducange croit ainsi nommés parce que leurs principales armes étaient deux dards. Les *bidaudi* paraissent avoir été les précurseurs des *compagnies* qui, dans le courant du même siècle, dévastèrent toute la France.

Or, il se pourrait que les premiers pillards de ce genre fussent venus en Dauphiné de la rive droite du Rhône, laissant la qualification peu flatteuse de leur nom à la partie du Vivarais qu'ils avaient traversée.

N. du Puitspelu, qui, dans son *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, signale le mot de *Bedot* comme un surnom péjoratif, donné par les habitants de la rive gauche du Rhône à ceux du Vivarais, paraît incliner dans un sens où ces deux interprétations se trouvent combinées. Il ajoute que les gens de la rive droite s'en vengent en appelant les gens de la rive gauche *bardoux*.

Signalons encore pour mémoire un mot qui pourrait avoir contribué à nous faire traiter de *Bedos* par les gens de la rive gauche.

Le *bedoil* était une sorte d'arme en façon de serpe, un bâton ferré. Or, les montagnards ont porté de tout temps des bâtons ferrés, et ceux qui passaient du Vivarais en Dauphiné devaient en être pourvus plus que personne.

Nous donnons, bien entendu, ces explications pour ce qu'elles valent, en reconnaissant que la moins invraisemblable, en attendant d'en trouver une meilleure, est celle qui fait venir *Bedos* de *Bedoccus*, qui voulait dire étranger indigent (6). Ce n'est pas, d'ailleurs, à Nîmes seulement, mais aussi en Provence, et peut-être dans tout le Midi, qu'on employait ce terme de *bedos*, au féminin *bedossa*, car nous le voyons figurer sous cette forme, avec la signification de *forains*, dans le *Dictionnaire français-provençal* d'Honorat et dans le *Dictionnaire de la langue romane* de Roquefort.

(6) *Et quia plures veniunt ad dicta loca ad habitandum, nichil habentes vel possidentes immobilia, qui vocantur Bedocci, id est forenses...* DUCANGE.

Constatons enfin que le mot de *Bedos* se trouve dans le roman provençal de *Flamenca* :

E Bernier et Lemosin .
Peiragosin et Cahercin
Rosengas e Bedos et Got...

(Traduction : Et Berrichons et Limousins, Périgourdins et Cahorsins, Rouergats et Bedos et Got...)

Nous ne voyons rien d'in vraisemblable à ce que l'auteur de cette énumération ait eu en vue les gens du Vivarais et du Gévaudan après ceux du Rouergue.

A. MAZON.

